



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 MARS 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents excusés et ayant donné procuration : Marc ASTRUC a donné procuration à Stéphane DOLO, Michel DURAND a donné procuration à Paul PINSARD, Philippe PARIAT a donné procuration à Marie-Christine LAPEYRE.

Etait absente excusée : Aline JACQUET.

Monsieur Jean-Luc SEGUY est désigné comme secrétaire de séance.

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- 1 – **Contractualisation d'un prêt**
- 2 - **Complexe sportif : modification du plan de financement**
- 3 – **Indemnité de conseil au Comptable**
- 4 – **Voirie : présentation du programme 2018**
- 5 – **Chemin de Vialaret : réponse aux courriers des riverains**
- 6 – **Avis sur l'enquête publique : déclaration d'intérêt général concernant le programme pluriannuel de gestion du Lemboulas**
- 7 – **Syded : avis sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes**
- 8 – **Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2018, en vue de son approbation.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec 3 abstentions celles de (Patricia CHATELIN, Charles LONJOU et Sébastien NODARI).

Il rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil, à savoir :

2018-4 : Devis pour création d'une écluse et d'une chicane sur le RD10 pour un montant de 6 391.20 € HT soit 7 669.44 € TTC – SARL SEGUY TP.

2018-5 : Devis pour création d'une écluse et d'une chicane sur le RD6 pour un montant de 6 391.20 € HT soit 7 669.44 € TTC – SARL SEGUY TP.

2018-6 : Indemnité de sinistre pour la pose et dépose du potelet place du Fajal pour un montant de 288 €.

ORDRE DU JOUR

1 – Contractualisation d'un prêt

Contractualisation d'un emprunt de 200 000 € sur une durée de 15 ans, périodicité mensuelle à taux fixe de 1.57 % à échéances dégressives auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées. Coût de l'emprunt : 23 419.18 €.

Décision votée à l'unanimité.

2 - Complexe sportif : modification du plan de financement

Monsieur le Maire appelle une nouvelle modification du plan de financement pour le complexe sportif : la dernière délibération est du 30/01/2017, (les précédentes : 11/01/2016 et 10/10/2016).

Le nouveau plan inclut la sollicitation de la Région et l'augmentation du Leader.

Rappel des montants HT du projet

Montant des travaux prévisionnels : 500 000 €

Montant des honoraires prévisionnels : 75 000 €

Montant des acquisitions réalisées : 46 463 €

Montant des frais notariés réalisés : 2090.20 €

Total : 623 553.20 €HT – soit 738 949.02 € TTC.

- ETAT (DETR) acquise : 149 000 €
- Contrat de ruralité (acquis) : 60 000 €
- **LEADER : 100 000 €**
- **REGION : 100 000 €**
- Communauté de communes Lalbenque-Limogne (acquise) : 30 000 €
- Ministère de l'Intérieur, acquis : 5 000 €
- Montant total du financement extérieur : 444 000 € (71%)
- Fonds libres ou emprunt y compris TVA : 294 949.02 €
- Montant total de l'opération : 623 553.20 € HT soit 738 949.02 € TTC.

Après détail et explication, l'assemblée adopte le nouveau plan à la majorité avec une abstention, celle de Charles LONJOU.

3 – Indemnité de conseil au Comptable

Décision de l'assemblée à la majorité avec une opposition celle de Patricia CHATELIN pour l'octroi d'une indemnité au Comptable intérimaire Stéphane SICARD de 85.39 € pour la période du 1/01 au 28/02/2018.

4 – Voirie : présentation du programme 2018

Monsieur PINSARD, 1^{er} adjoint et Président de la commission voirie réunie le samedi 17/03, présente le projet 2018 concernant la voirie communautaire et communale. Chacun des deux programmes est parcouru chantier par chantier.

- 1) **Un programme pour les voies communales pour un montant prévisionnel de 35 585.10 € HT soit 42 702.12 € TTC**
- 2) **Un programme pour les voies communautaires pour un montant prévisionnel de 31 311.40 € HT soit 37 573.68 € TTC.**

Le programme pour les voies communales sera validé lors du vote du budget principal 2018.

5 – Chemin de Vialaret : réponse aux courriers des riverains

Au conseil municipal du 9/10/2017, nous avons examiné une sollicitation en date du 24/08/2017 adressée par trois propriétaires fonciers du hameau de Vialaret, pour une demande de prescription acquisitive sur une large emprise du hameau.

La décision du conseil municipal a été à la majorité (13 voix pour, 4 votes contre et 2 votes blancs) de conserver la pleine propriété du chemin rural de Vialaret au Gascou afin de garantir la continuité.

Par courrier du 17 octobre 2017, une nouvelle emprise est sollicitée pour la prescription acquisitive et par courrier daté du 24 janvier 2018, seulement Messieurs COSTE Patrick et Clément sollicitent une ultime proposition d'emprise pour une prescription acquisitive.

Afin de clarifier cette situation, je sollicite l'avis du conciliateur de justice pour examiner les solutions afin que le chemin de Vialaret au Gascou puisse conserver sa continuité et trouver une médiation pour gérer le conflit existant entre les habitants du hameau et les promeneurs qui empruntent le chemin. Pour cela, j'ai une proposition à faire examiner et valider.

Daniel PASQUIER prend la parole pendant de longues minutes pour remettre à plat le dossier et expliquer la position des propriétaires fonciers du hameau, et leur souhait de faire appliquer la prescription acquisitive.

Charles LONJOU indique qu'une réunion des deux parties (propriétaires du hameau et les personnes souhaitant rouvrir le chemin) serait conseillée, afin d'apaiser le conflit.

Patricia CHATELIN souhaite connaître la proposition que Monsieur le Maire souhaite soumettre au Conciliateur de Justice.

Le Maire ne se prononce pas davantage sur le sujet et renvoi le dossier dans l'attente des conclusions du Conciliateur.

Monsieur Daniel PASQUIER prévient que les conjoints COSTE Patrick et Clément devraient saisir prochainement le Juge du TGI pour faire valoir leurs droits à la prescription acquisitive.

6 – Avis sur l'enquête publique : déclaration d'intérêt général concernant le programme pluriannuel de gestion du Lemboulas

Le programme pluriannuel de Gestion 2017-2021 sur le Bassin du Lemboulas se base sur une étude hydromorphologique réalisée en 2015 et 2016. Ce programme concerne l'ensemble du bassin versant du Lemboulas qui s'étend entre Lalbenque et Moissac.

Une enquête publique est lancée du **2/03/2018 au 03/04/2018** afin d'informer l'ensemble des riverains que les actions seront à mener dans les 5 ans du programme et que les équipes seront obligées de passer sur leurs parcelles pour atteindre la rivière.

A partir du lancement de l'enquête et pendant et au plus tard le 18/04/2018, la commune est sollicitée pour rendre un avis sur ce programme et sur les conditions de son exécution.

Après lecture et information, l'assemblée donne un avis favorable et à la majorité avec trois votes contre (Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN):

7 – Syded : avis sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes

Le dossier d'enquête publique pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes s'est déroulée du 13 février 2018 au 13 mars 2018 inclus. A cette occasion, le conseil municipal doit émettre un avis motivé sur le projet et ce au plus tard le 29 mars 2018. Ce dossier constitue une demande de prolongation d'exploitation pour une durée de 19 ans. Le site aura une capacité de 5 200 m³. Aujourd'hui le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant l'autorisation d'exploiter pour une durée de 10 ans et pour 3 500 m³ de déchets inertes.

Après examen, l'assemblée donne un avis favorable et à l'unanimité pour cette prolongation d'exploitation.

8 – Questions diverses

- **Pech Fourcat** : Monsieur le Maire informe que la viabilisation des 2 premiers lots est en bonne voie. Les devis sont en attente, dès que l'opération sera totalement chiffrée, il sera possible de fixer un prix de vente au m². Il informe qu'il vient de solliciter auprès d'un géomètre, le projet d'une deuxième division en 2 lots supplémentaires. Si cette division est obtenue, cela permettra de répartir la dépense de viabilisation sur 4 lots à la place de 2.
- **Communauté de Communes du Pays Lalbenque-Limogne** : Monsieur le Maire donne une information à l'assemblée, pour l'implantation d'une halte-pèlerin sur le GR65. Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy propose d'aménager cette halte-pèlerin au lieu-dit Emeliès. Le Maire sollicite un avis. Après délibération, l'avis est favorable à la majorité, avec 2 voix contre (Sébastien NODARI et Daniel PASQUIER) et 4 Abstentions (Stéphane DOLO, Magali BOISSET, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).
- **Charles LONJOU** : renouvelle sa proposition de créer un conseil municipal des enfants et la possibilité de présenter des articles dans le Lalbenque-Infos. Le Maire ne donne pas une suite favorable à ces deux sollicitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

A Lalbenque, le 22 mars 2018

Le Maire,

Signé.

Jacques POUGET.